



CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

En préambule à la soirée, M. Alexandre Repetti présente le Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises. Il a été défini, au sein des quinze communes des Alpes vaudoises, trois catégories différentes. Des villages ou stations jouant un rôle majeur dans le développement et le maintien de l'offre touristique ; ce sont les polarités principales, dont font partie Château-d'Œx et Rougemont. Des villages, moins orientés sur les résidences secondaires, offrant différentes activités touristiques et possibilités d'hébergement ; ce sont les polarités secondaires, auxquelles appartiennent Flendruz, L'Étivaz, La Lécherette, Les Moulins et Rossinière. Et enfin, des polarités tertiaires, regroupant les principaux points de départ et pôles d'excursion, non liées à des stations ou villages. Des lignes directrices ont alors été déterminées pour chacun de ces lieux, offrant des perspectives et des possibilités de développement local et régional dynamique pour les années à venir.

Fruit d'un long travail initié par les Municipalités des communes concernées, ce plan directeur a pour but de répondre à différents enjeux, entre autres : s'adapter au renouvellement des dispositions légales en matière de résidences secondaires en orientant l'offre d'hébergement touristique sur un hébergement de type « lits chauds » ; planifier les besoins en lits et équipements touristiques pour les années à venir ; assurer la coordination entre tourisme, protection de la nature et du paysage et mobilité ; maintenir et renforcer une offre touristique régionale attractive. Il offre un cadre large et garde une souplesse d'adaptation. N'ayant pas force de loi, il est pourtant contraignant, tant pour les autorités cantonales que communales. Composé d'un volet explicatif, d'un volet stratégique et d'un volet opérationnel, c'est son volet stratégique qui doit être adopté par les Conseils communaux desdites communes.

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 22 juin 2021

M. François Margot, président, accueille les conseillères et conseillers, le syndic et la Municipalité, à cette dernière séance de la législature.

Il donne ensuite la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-quatre conseillers ; M^{me} Valérie Richoz et MM. Alexandre Fivat, Alexandre Mottier et Florian Aeberli, qui rejoindra le conseil plus tard dans la soirée, sont excusés.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la soirée. Puis il donne lecture de l'ordre du jour, qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Correspondance et communications du bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis N° 03/2021 – Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises
6. Préavis N° 04/2021 – Comptes et gestion 2020
7. Divers et propositions individuelles

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 20 avril, reçu par courrier électronique le 16 juin 2021, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Correspondance et communications du bureau

Il n'y a pas de communication du bureau. Le président lit la lettre d'excuse de M. Florian Aeberli. Boursier de la commune de Rougemont, il doit être présent au Conseil communal de Rougemont qui siège aussi ce 22 juin. Il rejoindra la séance dès que possible.

4. Communications de la Municipalité

Le syndic, M. Jean-Pierre Neff, donne lecture du rapport de la Municipalité en réponse au postulat de M. Fernand Dubuis concernant les mises de bois. Il rappelle qu'autrefois, les mises de bois organisées par la Commune consistaient à vendre aux enchères des lots de bois sur pied en provenance des forêts communales. Elles permettaient à bien des ménages de « mettre du beurre dans les épinards ». Devenues au fil du temps une tradition plus qu'un besoin et les directives en matière de sécurité liées à l'exploitation forestière s'étant drastiquement durcies, elles ont tout simplement fini par s'arrêter. Interpellé sur la question, le Centre de compétences du Groupement forestier a répondu qu'à l'heure actuelle, tous les travaux liés à la récolte du bois doivent être exécutés par du personnel qualifié, disposant d'un équipement personnel de sécurité ; la seule possibilité envisageable serait de mettre des lots de bois de feu en grumes en bordure de route et les vendre sous forme de mise. En conclusion, la commercialisation du bois, soit la potentielle organisation de mises de bois, est de l'entière responsabilité du Groupement forestier ; de plus, il n'est plus possible d'organiser des mises de bois sur pied ouvertes à tout un chacun. Ainsi, l'avenir nous dira quelles nouvelles traditions vont naître, avec l'évolution de notre rapport à la forêt.

Après avoir remercié de la réponse, M. Fernand Dubuis précise qu'il pensait particulièrement au bois de chablis, que l'on pouvait autrefois aller exploiter où des coupes avaient été faites, et qui, lui aussi, était vendu sous forme de mises.

Notre syndic répond que, pour tout ce qui concerne les forêts publiques, seuls des professionnels peuvent intervenir. Si l'on désirait organiser des mises, il faudrait, là aussi, sortir le bois de la forêt et le mettre en bord de route. Il ajoute que toute personne intéressée par du bois laissé sur place lors d'une coupe peut sans hésiter prendre contact avec le garde forestier. M. Yolan Aubert, responsable du triage de Rossinière, se fera un plaisir de lui répondre.

M. Alain Karnstädt, municipal, informe que des travaux sont en cours sur la ligne du MOB à la hauteur de La Tine. Des trains seront supprimés et le trafic sera perturbé sur la route du Revers.

M^{me} Barbara Schopfer, municipale, annonce que le Parc naturel régional Gruyère-Pays-d'Enhaut s'est agrandi. La vallée d'Abländschen en fait désormais partie, les habitants de Saanen ayant accepté de le rejoindre. Elle se fait ensuite messagère d'une bonne nouvelle : le parc a obtenu le label *Cité de l'énergie*. A cette occasion, un forum de l'énergie ouvert à tous est organisé le 7 juillet à la Grande salle de Rossinière, dès 19h, suivi de la remise du diplôme aux communes membres du parc. Quant à la *Journée du Parc*, elle aura lieu à La Tine, au Bochet, le 18 septembre prochain.

M^{me} Catherine Pilet, municipale, annonce que, M^{me} Marina Andres ayant fait valoir son droit à la retraite au 31 juillet prochain, c'est M^{me} Darcy Mottier qui a été nommée directrice de l'établissement scolaire du Pays-d'Enhaut pour lui succéder.

5. Préavis N° 03/2021 – Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises

Le président remercie la Municipalité d'avoir invité M^{me} Myriam Dégallier et M. Alexandre Repetti pour présenter le Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises. Il passe ensuite la parole à la commission chargée d'étudier le préavis, sous la houlette de M. Yves Ravaz.

Du rapport lu par M. Louis-Philippe Martin, il ressort que ce projet a été réalisé par plusieurs entités pour améliorer le tourisme dans les Alpes vaudoises ; qu'il met l'accent sur des polarités principales, c'est-à-dire des stations existantes où il faudra renforcer la présence de lits chauds et de prestations hôtelières ; qu'il souligne l'importance de valoriser nos atouts (parcours VTT, visite de nos alpages, festivals en tout genre) ; qu'il faudrait améliorer la mobilité douce et renforcer la cadence des transports publics, en concertation avec les différents acteurs. En conclusion, la commission propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La discussion est ouverte.

M. Christophe Moinat demande ce qu'il se passerait en cas de vote négatif.

M. Jean-Pierre Neff souligne alors l'importance de ce plan directeur touristique, fruit d'un travail de longue haleine entrepris par les quinze communes concernées. Il en a fallu des discussions entre les différents acteurs touristiques, les guides de montagne, les écologistes de tout crin, le Canton et les responsables communaux, afin de placer les zones de tranquillité pour la faune sauvage, tenir compte de la biodiversité et des besoins de chacun. C'est un outil de travail nécessaire, destiné à évoluer, dont on a besoin pour notre plan général d'affectation communal. Si l'un ou l'autre Conseil communal venait à refuser ce volet stratégique, il faudrait remettre l'ouvrage sur le métier.

M. François Margot relève que, du point de vue du droit, ce plan directeur régional est un plus. Ce sera un outil à disposition des tribunaux en cas d'oppositions à des projets touristiques. Il y a ainsi de grandes chances qu'un recours, déposé par une organisation environnementale par exemple, n'aboutisse pas, si le projet est conforme aux principes validés par les Communes et le Conseil d'Etat. Il ajoute qu'il était encore conseiller régional, lorsque les discussions ont commencé au sujet de ce plan directeur. A l'époque, le Canton avait refusé qu'il soit fait à l'échelle du Pays-d'Enhaut. Avec le recul, c'est probablement un plus, car à découvrir la hauteur de vue du volet stratégique, l'on est probablement bien plus sur des principes que s'il avait été réalisé au niveau de nos trois communes. La marge de manœuvre est donc beaucoup plus grande.

M. Fernand Dubuis fait alors remarquer au président qu'il outrepassa son rôle ; que s'il désire prendre la parole, il doit se faire remplacer par le vice-président. Ce dont il prend acte.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est accepté par 21 voix et 2 abstentions.

M. Jean-Pierre Neff remercie de la réaction positive. Bien que cela ne soit pas primordial pour notre commune, nous faisons partie d'une région, les Alpes vaudoises. Et cela va nous aider à finaliser notre PGA¹ communal et aller de l'avant.

6. Préavis N° 04/2021 – Comptes et gestion 2020

Après que le président ait salué M. Florian Aeberli, arrivé de Rougemont, les membres de la Commission de gestion présentent tour à tour des extraits de leur rapport. Il en ressort les points suivants, concernant la gestion 2020 :

La Commission de gestion 2020-2021, désignée lors du Conseil communal du 23 juin 2020, est composée de M^{me} Estelle Martin (présidente) et de MM. Florian Aeberli (secrétaire), Mikaël Geser, Robin Schittli et Flavien Marmillod. M. Schittli ayant quitté le territoire de la commune, il a été remplacé par M^{me} Fabienne Ziörjen. M. Olivier Gerber officie en qualité de suppléant.

Bien entendu, la situation sanitaire a quelque peu bouleversé le fonctionnement de la commission, les rencontres en présentiel étant proscrites. La Commission de gestion s'est donc réunie à quatre reprises pour la gestion mais n'a pas pu rencontrer la Municipalité comme elle avait l'habitude de le faire. En lieu et place, quelques questions écrites ont été adressées à l'exécutif. En ce qui concerne les comptes, la commission s'est réunie à trois reprises. Le 9 juin, une rencontre a eu lieu avec M. Jean-Pierre Neff, syndic, et M^{me} Christine Pilet, boursière, lors de laquelle les questions relatives aux comptes ont pu être posées. En préambule de cette séance, la commission a demandé à pouvoir rencontrer M. Michel Maillefer, municipal sortant, afin de pouvoir faire le point sur les dossiers en cours, qui seront repris dès 2021 par son remplaçant.

La commission tient à remercier la Municipalité ainsi que la boursière pour leur disponibilité et leur excellente collaboration.

GESTION COMMUNALE 2020

Lac du Vernex

Depuis de nombreuses années la problématique du Lac du Vernex est évoquée. Plusieurs solutions avaient été évoquées pour résoudre le problème lié au remplissage de celui-ci. Au niveau cantonal ce dossier était géré par M^{me} la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro avec qui la Municipalité entretenait des contacts réguliers. M^{me} de Quattro ayant quitté sa fonction en 2019 une entrevue était prévue avec sa remplaçante M^{me} Christelle Luisier.

Malheureusement, en raison de la pandémie, cette rencontre n'a pas pu avoir lieu. La Municipalité a toutefois tenu à rappeler que ce dossier est du ressort du Groupe E SA, concessionnaire du barrage, avec qui elle entretient des contacts réguliers.

Mises de bois

La forêt constituant un sujet important pour le législatif, la commission a demandé à la Municipalité si une solution avait pu être trouvée au sujet de la reprise des traditionnelles mises de bois.

La Municipalité nous a indiqué que la demande avait été transmise au Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut pour étude. Toutefois, elle précise que les mises, telles qu'elles se réalisaient à l'époque, ne sont plus envisageables, notamment pour des raisons de sécurité.

Réseau routier

Durant l'année 2020, divers travaux ont été réalisés sur le réseau routier, selon le programme établi sur cinq ans, notamment de l'entretien courant, la réfection du tapis de la route cantonale en traversée du

¹ Plan général d'affectation

village du secteur de la Tine, la réfection du Vieux-Pont à la Tine et le solde des travaux de réfection de la route de la Gare.

Pont Rose-Marie

Ouvrage historique et patrimonial, la réfection du pont Rose-Marie tient particulièrement à cœur à la commission. Malheureusement bien que l'Office fédéral des routes soit entré en matière pour l'octroi d'une subvention spéciale, le coût des travaux n'est pas envisageable pour les finances communales. Des discussions sont toujours en cours avec le Canton pour voir dans quelles mesures une participation de leur part pourrait être envisagée.

La commission a demandé si une participation extérieure, que ce soit par une fondation, type Pro Patria, ou même de type participatif (*crowdfunding*) avait été envisagée. La Municipalité a confirmé que toutes les possibilités avaient été étudiées.

Réseau d'égouts

Les problèmes liés à l'apport important généré par la fromagerie inquiètent la commission, ceux-ci engendrant des coûts importants. La Municipalité a indiqué que des discussions étaient encore en cours avec les services cantonaux concernés et que la facturation pour la fromagerie avait été adaptée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

En ce qui concerne les travaux effectués sur le réseau, ils correspondent à ce qui avait été prévu par la Municipalité. Les interventions à effectuer sont répertoriées dans le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) puis la Municipalité les planifie en fonction, notamment, des possibilités financières.

Réseau d'eau

Durant l'année 2020, les travaux ont été effectués selon le programme de priorité d'intervention, à savoir entretien courant et remise à neuf de la conduite suite au chantier de réfection de la Route de la Gare.

Tourisme

Après une année de fonctionnement de la nouvelle structure et l'arrivée de M^{me} Myriam Dégallier en remplacement de M. Frédéric Delachaux à la direction de PERET², la Municipalité tire un bilan positif de cette nouvelle structure.

La crainte de voir notre Commune mise de côté par rapport à Château-d'Œx et Rougemont n'est pas justifiée, les représentants pétolets ayant tout loisir de s'exprimer au sein de la commission tourisme. De plus, il est important de rappeler que les aides octroyées à notre Commune sont bien supérieures à l'apport financier de Rossinière à cette structure.

En ce qui concerne le maintien du « Point I » de Rossinière, la Municipalité confirme que celui-ci est assuré, bien qu'un nouveau local doive être trouvé.

Enfin, à la question de connaître l'avancement du projet d'uniformisation de la signalétique touristique sur l'ensemble des Alpes vaudoises, la Municipalité répond que ce dossier avance bien et que les montants nécessaires à sa mise en place ont été portés au budget 2021.

Urbanisme

La commission a demandé à connaître le calendrier de la Municipalité dans le cadre de la révision du PACom³, lequel se présente comme suit :

- **D'ici au 23 décembre 2020** : élaboration et planification des plans, règlement, rapport 47 OAT et annexes sur la base des résultats du retour cantonal de l'examen préliminaire.
- **Fin janvier 2021** : séance de coordination Commune-2b pour discussion du dossier
- **Mi-mars 2021** : séance de présentation au Conseil communal (présentation des principales modifications)
- **Fin mars 2021** : envoi du dossier d'examen préalable au Canton

² Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme

³ Plan d'aménagement communal ; nouvelle appellation du Plan général d'affectation (PGA)

- **Dossier au canton** (estimation : 4 mois en général)
- **Elections communales**
- **Été 2021** : retour d'examen préalable du Canton
- **Automne 2021** : corrections suite au retour d'examen préalable du Canton
- **Fin 2021 (novembre)** : séance d'information publique et mise à l'enquête (30 jours)
- **Début 2022** : traitement des oppositions et approbation par le Canton

Alpages communaux

Comme évoqué lors des séances, les alpages communaux nécessitent des travaux de mise aux normes, notamment pour pouvoir y fabriquer du fromage. La Municipalité indique que suite à l'étude générale réalisée dernièrement, elle va poursuivre les réfections au cas par cas.

Pour ce qui concerne la fabrication, un article a été ajouté aux baux d'alpage en mentionnant que les bâtiments étaient loués en l'état et que le mode d'exploitation devait donc être compatible avec les infrastructures existantes. D'éventuelles demandes de mise en conformité en fonction du mode d'exploitation doivent être signalées par le fermier lors de la soumission du bail. La Commune se réserve ensuite le droit de se donner un délai en fonction des travaux demandés ou d'y renoncer.

La réfection de la cheminée des Châtelards prévue en 2020 n'a malheureusement pas pu être effectuée en raison des conditions météorologiques. Les travaux sont repoussés à l'automne 2021.

Le problème lié à l'alimentation en eau reste d'actualité et devra faire l'objet d'une réflexion.

Déchets

Gros sujet d'inquiétude pour la commission, la gestion des charges liées au traitement des déchets a fait l'objet de nombreuses discussions dans le cadre des séances. En effet, légalement, les charges y relatives devraient être compensées par les taxes encaissées, ce qui est très loin d'être le cas pour Rossinière. En conséquence, ce sont les impôts qui doivent palier à ce déficit, lesquels ne sont donc plus disponibles pour d'autres dossiers.

La Municipalité a indiqué vouloir réviser les taxes actuelles, afin d'augmenter sensiblement les recettes. Toutefois, elle précise que la majorité des coûts provient de la déchetterie intercommunale de la Chaudanne ce qui nécessite donc une discussion avec la Commune de Château-d'Œx.

La commission espère que des mesures pourront être prises rapidement pour solutionner le problème. La part de déchets incinérables paraît en effet trop élevée et l'apport de déchets par des entreprises n'améliore pas la situation. Il serait opportun de sensibiliser les administrés sur ce qui est autorisé ou non en matière de déchets incinérables et de renforcer les contrôles comme c'est le cas sur la majorité des autres déchetteries. De même, une solution doit être trouvée pour les déchets d'entreprise.

Si la commission regrette bien entendu d'en arriver à des mesures de police, la situation financière de notre Commune ne nous autorise malheureusement pas à tolérer de tels coûts. La gestion au niveau intercommunal présente également une difficulté supplémentaire pour Rossinière et la commission encourage et soutient entièrement la Municipalité dans les discussions qu'elle aura avec la Commune voisine.

Suite à la rencontre avec M. Michel Maillefer en juin, la commission tient à le remercier ainsi que la Municipalité pour les démarches entreprises.

CARoss

Le dossier CARoss avance et la Municipalité espère pouvoir rapidement entamer la seconde phase du projet, à savoir la mise à l'enquête en collaboration avec le MOB⁴ qui va, selon les directives de l'OFT⁵, réaliser d'importants travaux en gare de Rossinière.

La Commission de gestion attire l'attention des conseillères et conseillers sur les futures demandes de crédit qui pourraient lui être présentées. En effet, bien que l'opportunité qu'offre ce projet pour

⁴ Chemin de fer Montreux Oberland bernois

⁵ Office fédéral des transports

Rossinière semble indéniable en termes d'innovation, d'économie locale et d'image, la question doit se poser sur les priorités d'investissement de notre Commune.

Environnement – Ecologie

La commission a voulu savoir si les thèmes de l'environnement et de l'écologie étaient abordés. La Municipalité aimerait toujours faire mieux, elle est convaincue de l'importance de ces questions. Ils ont inventorié tous les bâtiments de la commune via un programme financé et mis à disposition par le PNR⁶. Ce programme permet d'optimiser la consommation, les réglages qui peuvent être faits (isolation des toitures, rénovation, etc.).

La Municipalité est consciente que des défis se profilent et que de petites actions peuvent engendrer des résultats conséquents. L'éclairage public par exemple fait également partie des dossiers sur lesquels le PNR s'est penché en effectuant une étude importante. Néanmoins, l'éclairage public étant fourni par le Groupe E, des discussions doivent avoir lieu à ce sujet afin de voir ce qui pourrait être amélioré au niveau de la consommation énergétique.

La commission est satisfaite de cette réponse et encourage la Municipalité à étudier toutes les pistes qui se rapportent à ce thème. Des mesures doivent être prises à plusieurs niveaux et pas uniquement sur les bâtiments.

Le président remercie la commission de son travail. La parole n'étant pas demandée, il passe en revue les comptes, chapitre par chapitre, donnant la parole à la commission pour ses commentaires et aux conseillers qui le souhaiteraient.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100.318.1 Assurances-taxes et divers émoluments

Concernant *Oficloud*, ce nouveau système permet la sauvegarde à l'extérieur ainsi que le télétravail. Cette adaptation a été rendue nécessaire en raison de la pandémie mais aurait dû être envisagée de toute manière.

Le coût annuel sera porté au budget pour ces prochaines années.

140.300 PERET – Economie – Vacances municipales

L'augmentation des vacances est due notamment à la démission du directeur qui a obligé le comité à œuvrer à titre de comité directeur. En tant que président, l'engagement de M. Jean-Pierre Neff a été plus important qu'en temps normal.

La commission regrette le fait que, lorsqu'un délégué municipal s'engage au sein d'un organe inter-communal, la Commune doive en assumer les frais. Il pourrait être opportun de mettre en œuvre un système de jetons de présence. Ainsi le coût de l'ensemble des vacances municipales pourrait être réparti sur les communes concernées.

140.480 PERET – Economie – Reprise s/fonds de réserve FER

La reprise sur ce fonds de réserve concerne les aides apportées aux entreprises. La Municipalité a informé la commission qu'à l'avenir, il sera nécessaire de réalimenter ce compte (928.203).

150.365.1 Participations et dons extraordinaires

L'entretien des lignes de tir est de la responsabilité et à la charge des Communes, ceci pour la raison qu'historiquement, elles concernent l'armée.

160.301 Salaires et personnel

Un jardinier local a été engagé pour certaines plates-bandes bien spécifiques. Le reste est fait par les employés communaux.

⁶ Parc naturel régional Gruyère-Pays-d'Enhaut

160.314 Entretien chemins touristiques

La commission a voulu savoir s'il existait des alternatives à l'engagement du Groupement forestier du Pays-d'Enhaut pour l'entretien des sentiers pédestres. La Municipalité relève que la collaboration avec le Groupement est excellente, des employés sont même mis à disposition à la Commune en cas de besoin. La Commune s'occupe de ce qui est lié au village et le Groupement se charge du reste des sentiers. Il n'y a pas d'alternative pour le moment. Château-d'Ëx avait fait le travail de mise en soumission il y a quelques années, mais les coûts étaient nettement plus conséquents, alors que le Groupement applique un tarif préférentiel pour les communes membres.

Néanmoins, la Municipalité indique que si quelqu'un émet le vœu de s'occuper de l'entretien d'une partie du réseau, la proposition serait bien entendu discutée avec plaisir.

160.352 Part à PERET

Désormais, la totalité du versement des taxes de séjour se fait à Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme.

160.352.1 Participation extraordinaire

Suite à la question de la commission, il apparaît que l'intitulé du compte pourrait être modifié. En effet, il s'agit des participations au Festival au Pays des Enfants et au Festival International des Ballons qui sont récurrentes.

160.352.4 Participation BDG Ski-bus

Ce montant constitue, normalement, la dernière participation de Rossinière au Ski-bus.

150.365.1 Participations et dons extraordinaires

M. Antoine Martin demande si le montant relativement conséquent (quelque CHF 18 000.-) de dépenses supplémentaires, correspond dans sa totalité aux honoraires des ingénieurs pour l'assainissement des buttes de tir. Il paraît en effet élevé, pour une étude.

M. Jean-Pierre Neff répond qu'il s'agit bien du prix de l'étude. Il a fallu faire de nombreux prélèvements de terre et les envoyer en laboratoire. Les premières analyses ont permis de déterminer le secteur concerné, bien plus étendu que les seules buttes de tir. Des analyses complémentaires ont ensuite été nécessaires pour connaître le périmètre précis de la zone qui serait soumise à des restrictions d'exploitation agricole. Notre syndic ajoute que, le jour où l'on décidera d'assainir entièrement le stand, cela dépassera les CHF 200 000.-.

M^{me} Dorothee Ramel demande alors si l'étude pourra être remboursée partiellement par les subventions touchées.

M. Jean-Pierre Neff précise que l'on ne touchera de subvention qu'au moment où les installations seront assainies dans leur totalité. A Rossinière, il n'y a pas urgence à assainir. Il est donc possible d'attendre pour effectuer les travaux. Il est probable cependant que des dates limites soient posées pour leur réalisation. Actuellement, il est question de subventions fédérales ; une aide cantonale s'y adjoindra peut-être.

2. FINANCES

210.480 Reprise s/fonds de réserve - fiscalité

Lorsque l'exercice comptable le permet, une part des recettes est affectée au fonds de réserve « Fiscalité » 928.201 lequel peut ensuite être utilisé, lors des exercices moins favorables, notamment en raison de la péréquation.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

350.314 Entretien des montagnes

La commission s'est interrogée sur le bien-fondé des travaux d'entretien sur le bâtiment de la gare, appelé à être démoli ou repris par le MOB.

La Municipalité indique que des travaux d'entretien doivent être entrepris mais qu'ils se limitent au minimum. Pour le moment, la gare est propriété de la Commune qui a une obligation d'entretien. La destruction n'est plus vraiment d'actualité car il semble qu'elle soit finalement presque aussi protégée que le Grand Chalet, pour la Confédération. En cas de démolition, il faudra prouver pourquoi elle devrait l'être. Le MOB envisage une reprise, mais en attendant, la Commune doit l'entretenir. Les travaux qui ont été faits ont été sommaires.

Concernant les dégâts suite à la tempête, l'ECA a été contacté (participation dans un autre compte) et a participé mais de manière limitée car ce ne sont pas que des tuiles qui se sont envolées lors de la tempête, le dessous du toit est en effet en très mauvais état, ce qui n'a rien à voir avec les intempéries.

Quant à l'interrogation de la commission sur l'équipement de TV numérique à l'Hôtel de Ville, il est indiqué que l'installation a été faite dans chaque chambre suite au changement de système de Swisscom, qui nécessitait un changement de câblage. Quand l'Hôtel de Ville a été rénové en 2010, une répartition a été faite entre ce qui est à charge du propriétaire et du locataire. Ce câblage fait partie du bâtiment et est donc à charge de la Commune.

4 TRAVAUX

430.380.1 Attribution à fonds de réserve Route de Sonlomot

Chaque année, une participation est demandée aux propriétaires, en fonction de ce qui est nécessaire. C'est pour ça que rien n'a été mis au budget. Parfois c'est nécessaire, d'autres fois pas.

450.301 Salaires et personnel

Augmentation liée au COVID. Plus de personnel nécessaire durant la pandémie (déchetterie), les employés ont été sollicités pour donner des coups de mains pour le ramassage à la place des employés de l'entreprise mandatée.

450.330 Amortissement sacs poubelles

Les sacs sont achetés en grande quantité et un amortissement est effectué chaque année afin d'éviter de charger un exercice en particulier.

460 Réseau d'égouts, d'épuration

La Municipalité a informé la commission que la participation de la fromagerie aux coûts supplémentaires engendrés par leur installation se trouve dans les revenus des taxes d'épuration. La recherche de solutions pour régler ce problème reste à l'ordre du jour.

La commission en prend bonne note et restera attentive au suivi de ce dossier, elle considère toutefois que les encaissements semblent moindres que ce que l'on aurait pu espérer.

460.301 Salaires et personnel

Les coûts supplémentaires viennent notamment du fait de l'augmentation de la manutention liée au traitement des boues. Celle-ci ne peut pas être entièrement imputée au problème de la fromagerie, mais également au niveau des normes qui deviennent de plus en plus contraignantes et de l'augmentation du coût des produits.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

510.314 Entretien des classes/tél. et divers

La commission s'est interrogée sur le fait que la participation au Sportzentrum soit comptabilisée dans le compte des classes.

La Municipalité a confirmé que ce montant ainsi que le commentaire sont justes, mais qu'il serait judicieux de modifier l'intitulé du compte.

6 POLICE

630.318 Police salubrité

Ce compte concerne la participation de la Commune aux frais liés aux déchets carnés.

640.352 Service des inhumations

La commission s'est étonnée du montant porté au compte alors qu'aucun budget n'était prévu. La Municipalité a expliqué que des travaux ont été effectués à la morgue de l'hôpital, lesquels sont à la charge des Communes. Le Pôle Santé avait oublié d'en informer les Communes lors de l'établissement du budget.

660.321 Protection civile

Bien qu'amortis au niveau comptable, des intérêts de la dette sont toujours dus pour les abris de la protection civile.

8 SERVICES INDUSTRIELS

810 Service des eaux

La commission tient à relever avec plaisir que, grâce au fonds de réserve, le chapitre des eaux s'autofinance.

A la Commission de gestion de terminer : la commission relève la difficulté pour la Municipalité de trouver des solutions en vue d'améliorer sa situation financière, notamment en **équilibrant les domaines censés s'autofinancer**. Sa marge de manœuvre est en effet très restreinte, la majorité des dépenses étant imposée par des organes régionaux, supra régionaux ou cantonaux. Cette situation oblige notre Commune à se fixer des priorités en termes de dépenses et à se poser des questions quant aux recettes. Bien entendu, personne n'apprécie de voir ses taxes augmenter, surtout si cet effort n'a que très peu d'impact sur le résultat final. Néanmoins dans certaines situations, des mesures, bien qu'impopulaires, doivent être prises. En ce sens, la commission invite l'ensemble des conseillères et conseillers à apporter son soutien à la Municipalité dans le cas où de telles décisions devaient être prises. En tant qu'élus, il est de notre devoir d'assurer l'avenir de notre Commune, quitte à devoir prendre des mesures qui pourraient rencontrer l'étonnement des administrés.

Au niveau de la péréquation, si la commission est certaine de l'importance de son impact sur les finances communales, elle constate que ce point est systématiquement mis en avant pour expliquer les résultats de la Commune. Elle est persuadée que la Municipalité met tout en œuvre pour améliorer la situation ce qui n'est pas une tâche facile. Elle souhaite à nouveau encourager la Municipalité à prendre les mesures qui s'imposent même si, ce faisant, elle devait s'éloigner de certaines coutumes. La situation financière doit nous pousser à repenser certaines choses qui semblaient acquises, ou d'autres qui pourraient / devraient peut-être attendre des jours meilleurs.

Au terme de cette législature, la commission tient une fois de plus, à remercier la Municipalité pour son travail et son dévouement en cette période compliquée.

Les remerciements vont également à notre boursière et à tout le personnel communal qui œuvrent quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration et du service des travaux.

Pour conclure, la Commission de Gestion 2020-2021, à l'unanimité de ses membres, propose à Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'approuver le Préavis 04-2021 Comptes et Gestion 2020, tel que présenté.

Nous sommes à CHF 130 000.- dans le négatif ; sur l'ensemble des comptes, il y a passablement de reprises sur le fonds de réserve. M. Hervé Martin demande si l'ensemble de ces reprises a été additionné aux CHF 130 000.-, afin d'avoir une vue d'ensemble de ce qu'il nous manquerait réellement. Il ajoute que, concernant la ciblerie, il ne trouve pas très judicieux d'avoir effectué une reprise sur le fonds de réserve sociétés locales. S'agissant d'un bâtiment, il aurait été logique de prendre sur les infrastructures.

M. Jean-Pierre Neff répond que le stand étant un stand de tir de manifestations, cela faisait sens pour la Municipalité de prendre sur le fonds de réserve sociétés locales, destiné selon elle à cet usage. Concernant les reprises sur fonds de réserve, elles se montent à CHF 314 000.- et les amortissements à CHF 243 000.-. Cette année, nous avons une marge d'autofinancement négative, comme c'est le cas une fois sur deux grâce au système de péréquation actuel. Notre marge d'autofinancement étant très faible, nous sommes en effet continuellement sur le fil du rasoir : une fois positif, une fois négatif, une fois positif... L'avenir nous apportera cependant son lot de changements, avec la révision de la péréquation et la création de la société *InfraRoss*. Suite à la décision du dernier conseil, cette dernière vient de voir le jour et semble promettre de belles opportunités.

Au vu de ce qui précède et des diverses explications données, les conseillers approuvent à l'unanimité, par 24 voix :

- les comptes 2020 tels que présentés
- la gestion 2020 de la Municipalité et d'en donner décharge aux organes concernés.

M. le syndic remercie l'assemblée de sa confiance. Il souligne le plaisir qu'il y a à travailler avec la Commission de gestion actuelle.

7. Divers et propositions individuelles

Au bord du lac, il arrive parfois que l'on rencontre nombre de camping-cars et de chiens, pas toujours bienveillants, qui nous donnent l'impression d'être les intrus. Après en avoir parlé avec notre syndic, M^{me} Estelle Martin incite tous ceux qui seraient confrontés à une telle situation à ne pas hésiter à en parler à la Municipalité.

M. Jean-Pierre Neff ajoute que, bien que les camping-cars aient été tolérés au bord du lac durant la pandémie, cela reste cependant du camping sauvage.

M. Mikaël Geser relève que les nouveaux panneaux d'information sont très beaux. Celui qui est situé vers la fontaine du village cache néanmoins d'autres informations utiles aux promeneurs. En ce qui concerne le pont en bois, à la Frasse, sa barrière est démontée, ce qui le rend dangereux. Quant à la cheneau de la maison de M. Brunel, au village, il y a longtemps qu'elle « dégueule » sur les escaliers quand il y a de fortes pluies ou que l'on voit des glaçons s'y former.

La Municipalité prend bonne note de ces remarques.

Le long du Chemin Large, l'herbe est actuellement haute, ce qui n'est pas agréable pour les piétons. M^{me} Madeleine Berdoz Rocquin s'enquiert du propriétaire du terrain.

M. Alain Karnstädt lui répond que l'épareuse y passera bientôt.

Notre syndic souhaite une bonne retraite à M. Michel Maillefer, municipal sortant et collègue avec lequel il a fait bon travailler. Il relève son bon sens, son sens de l'écoute et son calme. Il le remercie pour tout ce qu'il a fait pour la commune durant de nombreuses législatures, au sein du conseil déjà. S'en suit une salve d'applaudissements.

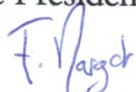
M. Michel Maillefer dit le plaisir qu'il a eu à travailler pour la commune et souhaite bon vent et bon courage à son successeur, M. Antoine Martin.

Au nom de la Municipalité et de la Commune, notre syndic remercie les conseillères et conseillers de leur engagement pour la commune de Rossinière, en particulier les membres sortants que l'on ne reverra pas en automne au prochain conseil.

M. François Margot remercie M. Dani Martin, journaliste et rédacteur fidèle du *Journal du Pays-d'Enhaut*, qui, durant des années, a fidèlement rapporté les débats du conseil. Ayant fait part de sa volonté de cesser cette activité, il sera remplacé par M^{me} Monique Buri, qui accomplira cette tâche à côté de son mandat de secrétaire du conseil.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce dernier conseil de la législature. Il remercie la Municipalité de son engagement, et souhaite une bonne retraite à M. Michel Maillefer. Il remercie aussi les deux piliers du personnel communal qui ont pris leur retraite durant la législature, Mme Nicole Pilet et M. Marcel Martin, et souhaite plein succès à leurs successeurs. Souhaitant un bon retour à la vie civile aux uns, rendez-vous est pris avec les autres le 5 octobre pour le premier conseil de la législature 2021-2026.

Le Président :



F. Margot



La Secrétaire :



M. Buri